

Conseil Munic Séance du 29 septe Convocation du 22 sep

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 2007

ID : 059-215904897-20231003-2023092910-DE

Séance ordinaire

Membres en exercice: 27

Présents: 19

Absents Excusés Représentés: 5

Absents Excusés : /

Absents: 3

Etaient présents : M. Alain MENSION, Maire

Mrs Mmes Karine SKOTAREK – David MORTREUX – Geneviève LECLERCQ – Cédric STICKER – Pascaline VITELLARO – Maria IULIANO – Régis SALLEZ – Bernard TRICOT – Bernard HELLEBUYCK – Marie-Louise LEMAIRE – Maryline MARLIERE – Christian LANGELIN – Salvatore BELLU – Christian LEMAR – Céline CARNEAU – Kitty DUQUESNE – Anthony WATTEAU – Angélique GOGÉ.

<u>Etaient absents excusés représentés</u>: Mrs Mmes Michel COURTECUISSE représenté par Geneviève LECLERCQ – Pascal KACZMARCZYK représenté par Bernard TRICOT – Stéphanie LEMAIRE représentée par Pascaline VITELLARO – Angélique DHINNIN représentée par Alain MENSION – Sébastien MANCHE représenté par Karine SKOTAREK.

Etaient absents excusés : /

Etaient absents: Aurélie PETIT – Clémence BARBIER – Gaëtan GRARD.

DCM_20230929-10 - Personnel communal : Recours à l'apprentissage

Afin de permettre à un étudiant de bénéficier d'une formation en alternance validée par un diplôme et d'apprendre un métier tout en bénéficiant d'un contrat de travail et d'une rémunération, il est proposé au Conseil municipal de décider le recours à l'apprentissage et de conclure à compter du 11 septembre 2023 :

- Un contrat d'apprentissage avec un étudiant inscrit à l'UFA Site de Douai en vue de la préparation d'un brevet professionnel Aménagements Paysagers. La durée de cette formation est de 24 mois et s'achèvera le 31 août 2025.
- D'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces décisions.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance 1^{ère} Adjointe, Karine SKOTAREK Le Maire, Alain MENSION

Publié sur le site internet le 03 octobre 2023